

Appel à projets de la RTBF

pour une collection de documentaires destinés au prime time de la Une.

1. But et concept

La R.T.B.F. souhaite initier, sur 2011 et 2012, une collection documentaire télévisuelle visant le « prime time » de la Une. L'option sociétale est privilégiée, à entendre davantage au sens contemporain (les préoccupations présentes ou à venir) qu'au sens patrimonial (tourné vers le passé).

La collection, si elle ne traite pas nécessairement **de** la Belgique, sera située **en** Belgique.

Le nombre d'épisodes de cette future collection sera arrêté sur base des propositions reçues, mais on envisage 6 numéros. Chacun de ces films aura une durée de 26 à 30 minutes.

Le principe général consiste à partir d'un mot-clé : « **Et après !?...** ». Celui-ci insuffle une dynamique générale à la collection : il crée un lien singulier entre les films de la collection avec, à chaque fois, l'obligation d'un enjeu, d'un dilemme (un après suppose un avant).

La projection dans l'avenir permet de penser aujourd'hui pour imaginer demain. A l'inverse, grâce à une utilisation éventuelle des archives, créatrice et non simplement illustrative, le passé n'est invoqué que pour mieux comprendre/décrypter/actualiser ce qui se passe aujourd'hui.

La formule « et après » peut exprimer des attitudes et sentiments divers, tels que la curiosité, la prospective, l'espoir, l'inquiétude, la perplexité, l'ironie ...

Les auteurs sont libres d'ajouter à la suite de ce mot-clé, trois petits points, un point d'interrogation, d'exclamation, ou un point tout court. Un habillage graphique mettra en évidence cette ouverture.

Et, devant ce mot-clé, est greffé le sujet. Eventuellement énoncé à la première personne, afin de donner une dimension humaine, singulière au point de vue. A noter toutefois que les approches « nombrilistes » seront écartées. La subjectivité affichée est davantage celle du ou des protagonistes que de l'auteur. Et ce point de vue singulier doit toujours s'ouvrir sur un enjeu collectif.

Quelques exemples parmi d'autres possibles :

Mon premier job, et après ? Mon dernier job, et après ?
Ma famille recomposée, et après.
Ma révolution, et après ?
Mes réseaux sociaux, et après.
Ma décroissance, et après. Mon potager, et après ...
Ma dernière cigarette, et après. Mon premier baiser, et après ...
Mon premier accouchement, et après ..
M'endetter, et après ?
Ma voiture, et après ?
Ma génération, et après.

L'objectif est de ramener à chaque fois le mot-clé et le thème qui s'y greffe à une dimension humaine forte. Au travers de situations et de personnages filmés en proximité, chaque film doit témoigner d'un enjeu fort, général, interpellant, suscitant la polémique, allant au-delà des idées reçues et des stéréotypes. Il s'agit de sortir du descriptif, de l'état des lieux, du constat, pour une démarche plus interpellante. Le ton peut être léger ou grave, ludique ou polémique, incisif, non consensuel. L'homogénéité de la collection proviendra de thématiques complémentaires et d'un principe général d'écriture.

Certaines contraintes du prime time devront être prises en compte :

- Des sujets « concernants » susceptibles d'intéresser un large public.
- Une écriture « ouverte » (à opposer à une écriture plus expérimentale).
- Une scénarisation, voire une dramaturgie, qui pourrait emprunter aux codes de la fiction, tout en reposant sur la force du réel.
- Une réalisation accessible, adaptée aux habitudes du public du prime time (rythme, exposition claire du sujet ...).

Afin que la collection soit clairement identifiable en tant que telle, sera établie une charte générale et commune, une codification (graphique et/ou autre), tout en respectant la singularité de chaque film. Par comparaison avec l'expérience précédente « To be or not to.be », le souhait est d'unifier davantage cette nouvelle collection d'un point de vue stylistique. L'idée d'un(e) « passeur(se) » est évoquée comme une piste possible : un personnage qui traverse ou relie les épisodes de la série pour l'incarner aux yeux du public.

2. Procédure et calendrier

Il semble prématuré de décider dès maintenant si la collection sera confiée à un ou plusieurs producteurs. L'option de plusieurs réalisateurs est par contre privilégiée. Chaque auteur et producteur peut donc remettre plusieurs projets, mais ne seront examinées que les propositions émanant d'un duo auteur/producteur.

Quelle que soit la répartition finale des projets, l'homogénéité de la collection sera assurée par la présence d'un **directeur de collection** : il garantira la cohérence thématique et stylistique entre les différents documentaires. Ce rôle sera assumé par le représentant de la RTBF qui supervisera la collection.

L'ensemble de la collection devrait être prête à la diffusion au début 2013 au plus tard. La collection fera l'objet d'une diffusion groupée, selon une périodicité à définir.

Le but de l'opération est de générer des projets à économie modeste, afin que les films puissent être finalisés dans des délais raisonnables et tous prêts à la diffusion en même temps.

L'opération se déroulera en plusieurs phases, suivant un calendrier prévisionnel élaboré comme suit :

- Remise d'un synopsis (1 à 10 pages maximum) pour le **31 octobre 2011** ;
- Sélection d'un certain nombre de projets **fin novembre**, et attribution d'aides au développement ;
- Remise des projets définitifs au **1er mars 2012** ;
- Sélection définitive au **1^{er} avril**. Phase de financement, préparation, et mise en production.

L'élaboration de cet appel s'est faite avec la collaboration des associations professionnelles (ProSpere, ARPF.Doc, UPFF, AAAPA), que nous remercions pour leur aide. Des contacts sont également en cours avec la VRT, le VAF et ARTE pour éventuellement les associer à cette opération.

Les informations sur la procédure et le calendrier figurent dans le règlement, des précisions éventuelles peuvent être obtenues auprès des personnes de contact.

3. Plus de renseignements

Pour toutes informations complémentaires, les personnes de contact sont :

Annick LERNOUD ou Wilbur LEGUEBE
RTBF Coproductions Documentaires
071/20.93.93 / 02 737 22 09.
alr@rtbf.be, wl@rtbf.be.